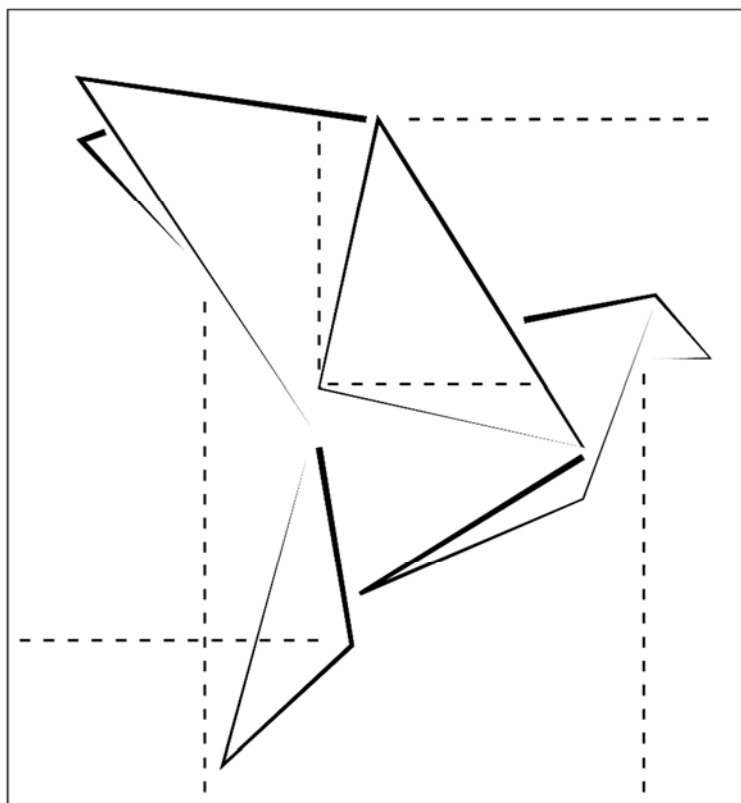


# REGLEMENT INTERIEUR



# LA FORGE

L'ATELIER DES POSSIBLES

# SOMMAIRE

Général.....	3
<b>LIEU</b>	
Incubateur/Agora.....	4
Ateliers.....	4
Workshop.....	5
Réservation machine.....	5
<b>FABMANAGERS</b> .....	6
<b>FORGEURS</b>	
Devenir membre.....	6
Membres.....	6
Mineurs.....	7
Responsabilités et comportements.....	7
<b>CONTRIBUTION</b> .....	8
<b>CONSOMMABLES</b> .....	9

## GENERAL

### **Ce règlement intérieur a pour objet de :**

- définir les différentes activités au sein du lieu;
- clarifier les droits et les devoirs de chacun.e;
- fournir une charte d'utilisation et de sécurité à toute personne de passage dans les locaux.

### **La Forge est un espace contributif où l'on va, de manière non exhaustive :**

- Concevoir, prototyper, fabriquer, réparer... à l'aide de l'équipement mis à disposition (outils, machines, ressources et espaces);
- Promouvoir l'apprentissage par le « faire », notamment en développant des capacités d'analyse et de conception, et par la fabrication ou la modification d'objets technologiques ou non;
- Favoriser la diffusion et la transmission de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être notamment en documentant ses réalisations.
- Faciliter l'innovation technique, économique, sociale, sociétale et environnementale ainsi que l'expérimentation et l'apprentissage par la pratique ;
- Encourager les actions responsables et durables en interaction avec l'environnement technique, naturel, économique, social et sociétal ;
- Favoriser la collaboration et l'entraide, ainsi que le croisement et l'échange tant transdisciplinaires (art, science, technique, culture, etc.) qu'intergénérationnels ;
- Participer à la création de communs (documentation open-source, logiciels libres...)

### **Les temps d'ouvertures :**

Les temps d'ouverture et de fermeture de la Forge seront affichés devant le lieu et diffusés sur les différents outils de communication (site internet de la ville, réseaux sociaux, prospectus, ...)

L'utilisation des machines s'arrête 30mn avant la fermeture du lieu.

En dehors des périodes d'ouverture déclarées, le FabLab est fermé au public.

Durant les périodes de fermeture, seuls les Fabmanagers pourront accéder au lieu.

L'usage du lieu dans un but commercial est interdit.

## LIEU

### Incubateur / Agora

Dès l'inscription validée, le.a nouveau.elle membre peut accéder librement à l'incubateur.

La Forge propose des temps d'accès libres ouvert à tou.te.s les membres à partir de 16 ans (les moins de 16 ans doivent être accompagné.e.s par un.e adulte)

L'accueil de groupe/collectif/association demandera une réservation auprès des Fabmanagers.

### Ateliers

Les machines suivantes sont accessibles uniquement après avoir suivi avec succès un atelier d'initiation\* validé par son.a animateur.trice :

- ↳ Imprimantes 3D
- ↳ Découpeuses laser
- ↳ Plotter de découpe et presse à chaud
- ↳ Machines à coudre
- ↳ Brodeuse numérique
- ↳ Outils électriques et électroportatifs (en fonction de leur dangerosité).

Les outils manuels (scie, marteau, tournevis, etc.) de l'espace sont en général en accès libre à condition d'en garantir le bon entretien et un usage raisonnable ne mettant en danger ni l'utilisateur.rice ni les autres usagers.

Lors de l'utilisation d'une machine, chaque membre devra obligatoirement remplir une fiche de suivi mise à disposition (Nom, prénom, durée utilisation, matériaux utilisés, type de projet...)

A la fin de chaque séance de travail l'utilisateur.rice doit obligatoirement :

- ↳ Arrêter toutes les machines utilisées
- ↳ Nettoyer outils et poste de travail
- ↳ Remettre les outils à leur place
- ↳ Nettoyer l'espace de travail
- ↳ Signaler tout problème constaté sur une machine
- ↳ Rendre le kit de consommables

*\* ces initiations auront fait l'objet, au préalable, d'un échange et d'une validation par les Fabmanagers.*

## Workshop

La forge proposera différents types de temps :

- Temps d'atelier : ouvert à tou.te.s les membres après inscription (des tranches d'âges peuvent être prédéfinies en fonction du public visé pour l'atelier (enfants, ados, etc.). Des prérequis peuvent être demandés en fonction des ateliers
- Des temps « réservés » : des créneaux seront dédiés à différents public (scolaires, agents municipaux.ales, etc.). Lors de ces temps, des espaces (ou le lieu dans son ensemble) seront susceptibles d'être fermés. Les membres seront informé.e.s de ces fermetures d'espaces occasionnelles via la liste de diffusion de la Forge
- Des rendez-vous thématiques, tables ronde, etc. ouvert.e.s au public
- Des « portes ouvertes », open bidouilles, etc. ouvert.e.s à tous (aussi bien les membres que le public)

Pour tous ces temps, chaque membre pourra bien évidemment apporter sa contribution.

Les ateliers sont annoncés sur le site, la page Facebook de la ville ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur du lieu.

Les inscriptions et désinscriptions se font directement en ligne sur le site ou auprès d'un.e fabmanager.

Vous serez informé.e.s de la validation ou non de votre participation à un atelier par un.e fabmanager.

La non présentation à un atelier sans avoir prévenu au préalable peut entraîner l'impossibilité de s'inscrire à de futurs ateliers.

## Réservation machine

Les forgeur.euse.s auront la possibilité de réserver à l'avance une machine sur un temps donné via le site internet ou à l'accueil de la Forge. La réservation de deux créneaux sur le site sera impossible. Le.a forgeur.euse pourra en faire la demande, à titre exceptionnel, auprès des Fabmanagers.

L'abus d'annulations de réservation peut entraîner l'impossibilité de réserver à nouveau.

## LES FABMANAGERS

Un.e Fabmanager est un.e employé.e municipal.e travaillant à La Forge ayant pour fonctions:

- D'ouvrir et fermer le lieu.
- D'accueillir le public (particuliers, associations, groupes scolaires, agents municipaux, ...).
- De contrôler les autorisations d'accès aux machines et espaces proposés par le lieu.
- D'encadrer les activités des usagers (utilisation des équipements, respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur...).
- Gérer l'entretien technique des machines dans la limite du niveau d'habilitation du Fabmanager.
- Animer le lieu et la communauté.

## FORGEUR.EUSE.S

### Devenir membre

Afin de devenir membre du lieu à part entière chaque personne devra procéder à une inscription.

Les conditions d'inscription :

- Remplir une fiche de renseignements (Nom, prénom, contact.....).
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile (à renouveler chaque début d'année).
- Dater et signer le règlement intérieur.
- Avoir effectué une visite en compagnie d'un.e Fabmanager (ou un.e membre du lieu habilité).
- Remplir une décharge de responsabilité pour les mineurs.
- Les mineur.e.s doivent s'inscrire en présence d'un.e représentant.e légal.e.

### Membres

Un.e membre est un usager qui a rempli les différents critères d'inscription.

Un.e membre peut encadrer l'utilisation de certains équipements si son niveau d'habilitation le permet et sur autorisation du Fabmanager.

## Mineurs

Les mineur.e.s peuvent participer aux temps d'accès libre.

En dessous de 16 ans : Le.a mineur.e doit être accompagné.e par un.e parent.e.

A 16 ou plus, le.a mineur.e peut participer seul à ces temps libres.

Dans les 2 cas une décharge de responsabilité doit être signée par les parents.

Dans le cadre d'un atelier :

Le.a mineur.e est sous la responsabilité du lieu uniquement durant les horaires de l'atelier.

A la fin horaire de l'atelier, l'enfant doit quitter le lieu seul ou accompagné. En aucun cas le lieu n'assurera la garde ( et ainsi la responsabilité ) de votre enfant dans les locaux de la Forge.

## Responsabilités et comportements

Chaque membre déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une parfaite compréhension et s'engage à le respecter.

Les usagers doivent impérativement signaler leur présence à l'accueil avant toute activité dans le lieu.

Les utilisateur.rice.s doivent participer à l'entretien du lieu au quotidien (kitchenette, ateliers, etc.).

Chaque membre devra respecter les restrictions d'utilisation des machines ou des espaces.

Chaque membre devra respecter les différentes réglementations, notamment celles concernant la propriété intellectuelle.

Les usagers doivent prendre soin des ressources mises à leur disposition et signaler tout dysfonctionnement. En cas de panne d'une machine, il faut prévenir les membres présents de l'équipe.

Il est interdit de monopoliser l'utilisation d'un équipement du lieu de manière abusive.

Il est interdit de modifier les installations électriques.

Les personnes morales ou physiques utilisatrice.eur.s du lieu seront tenues pour responsables des dégradations ou des pertes de toute nature qu'elle.il.s auront, elle.il.s ou leurs membres et personnels, occasionnées aux locaux et équipements (dommages matériels ou autres), ainsi que des atteintes de toute nature qu'elle.il.s auront causées aux autres personnes (dommages corporels ou autres )

Les usagers s'engagent à adopter en toutes circonstances le comportement civil et bienveillant attendu dans un FabLab : les déchets de faible volume doivent être déposés dans les corbeilles prévues à cet effet. Les déchets de volume important doivent être

évacués par celui.elle qui les a générés. Les ressources du lieu ne peuvent être utilisées pour des activités illégales ou mettant en danger la sécurité physique et morale des personnes. Les réalisations et le comportement général doivent être conformes aux lois en vigueur, ne pas véhiculer de messages politiques, ni de violences verbales et physique, ni faire l'apologie d'idéologies contraires aux principes laïcs et républicains. Tout manquement notifié par l'équipe peut amener à décider de sanctions.

Même si le lieu met à disposition des gants de protection, des masques anti-poussière ainsi que des lunettes de protection, les usagers sont fortement invités à se munir de leur propre matériel de protection (dont des chaussures de sécurité). En cas de blessure lors de l'utilisation d'un équipement du lieu ou lors de la manipulation de matériaux dans les locaux, il faut immédiatement prévenir l'équipe.

La responsabilité de La Forge ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration de biens ou d'effets personnels entreposés au sein ou aux abords du lieu. Lesdits biens ou effets personnels sont réputés demeurer sous la garde exclusive de leur propriétaire ou détenteur.rice, utilisateur.rice du lieu.

Une fois par an, il est demandé à chaque utilisateur.rice de présenter son assurance de responsabilité civile pour l'année civile en cours afin de pouvoir avoir accès au lieu. Il est demandé de porter une tenue et les équipements de sécurité adaptés à l'usage de chaque machine selon les consignes.

En cas d'alarme ou d'exercice d'évacuation, les usagers doivent obligatoirement évacuer les locaux jusqu'au point de rassemblement le plus proche.

Il est interdit de fumer/vapoter dans le lieu.

L'alcool et les drogues sont interdits dans le lieu.

Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits dans le lieu.

## **Droit à l'image**

Un document autorisant la Forge à utiliser ou non l'image des participant.e.s est fourni en annexe et doit être signé.



## CONTRIBUTION

La Forge étant un lieu contributif, plusieurs types de contributions sont possibles :

### **La documentation :**

Les membres de la Forge auront la possibilité de pouvoir partager leur projet sur une plateforme dédiée (Wikifab – sous l'identité de La Forge).

La documentation inclus un petit descriptif détaillé de votre projet : plans, machines utilisées, matériaux, etc.

### **Les dons :**

La Forge favorise les pratiques participatives.

Il est toutefois possible de participer par le biais de dons (outils, consommable, matériaux), de café/thé (pour la kitchenette), petit matériel (stylo, feutre, etc.).

### **Les ateliers :**

Tout.e membre du lieu peut proposer des ateliers mettant en œuvre l'équipement de La Forge (en particulier l'initiation à l'utilisation des machines) ou non (partage de savoir-faire, savoir-être...).

Afin d'organiser un atelier, il faut d'abord s'assurer auprès des Fabmanagers de la faisabilité et de la disponibilité du matériel, puis remplir le formulaire de demande d'inscription.

**En cas de non respect de l'esprit contributif du lieu, l'accès à la Forge pourra être refusé.**

## CONSOMMABLES

La Forge met à disposition des utilisateur.rice.s les consommables suivants :

- Jeu de fraises standards et martyres pour fraiseuses numériques
- Kits laser : lentilles, buse, outils de nettoyage, plateaux, etc.
- Tapis de coupe et lames pour découpeuse vinyle
- Lames pour scies circulaires
- Forets bois et métal courants pour les différentes perceuses
- Jeu de papiers abrasifs courants pour ponceuse
- Kits et composants électroniques

Ces différents consommables sont remis à l'utilisateur.rice après présentation de son projet et de l'usage prévu de la machine en question. Ils doivent être rendus à l'issue de leur utilisation, propres et fonctionnels. Tout dysfonctionnement ou usure doit être immédiatement signalé.e.s.

Les fabmanagers peuvent mettre à disposition des utilisateur.rice.s des matériaux utilisables sur les machines disponibles.

Lors d'atelier menés par les fabmanagers le consommable est fourni par la Forge.

Des bobines de filament 3D de type PLA ou du vinyle peuvent être prêtés sous certaines conditions. (Dans le cadre de petit projet et que l'utilisation ne soit pas abusive), auquel cas le.a membre devra venir avec son propre consommable.

Pour ce qui est des matériaux pour l'atelier bois, y compris la découpeuse laser et la fraiseuse, chaque membre devra venir avec son propre consommable (planche de bois, PMMA, etc.)

Un bac à chute sera mis à disposition afin que chacun.e puisse récupérer du consommable pour l'utiliser pour des projets ou de la prise en main de machine.

Pour les machines spécifiques comme la découpeuse laser et l'imprimante 3D, un document spécifiant le type de matériaux compatible ainsi que leur caractéristiques sera mis à disposition.

Chaque utilisateur.rice devra exclusivement se procurer ces types de matériaux auquel cas l'utilisation des machines pourra être refusée par un.e fabmanager.

Dans le cas où le projet nécessite un consommable que le lieu ne possède pas, ou que le projet va consommer de manière significative, l'usager est invité.e à se le procurer par lui.elle-même, après consultation de l'équipe.

Les utilisateur.rice.s peuvent amener leur matériel personnel, à condition qu'il soit sûr, en bon état et aux normes électriques et de sécurité en vigueur. Il faudra dans tous les cas prévenir l'équipe en cas d'utilisation de matériel personnel.